

22 avr 2015 -13:51

Appartient à Conseil des ministres du 24 avril 2015

Modification de la délimitation territoriale de certaines zones de secours

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à modifier la délimitation territoriale de certaines zones de secours.

En province d'Anvers, la commune de Wijnegem souhaite changer de zone de secours et passer de la zone Rand à la zone d'Anvers 1 pour des raisons opérationnelles.

En province de Hainaut, les quatre communes d'Anderlues, Erquelines, Merbes-le-Château et Lobbes souhaitent changer de zone de secours et passer de la zone Hainaut-Centre à la zone Hainaut-Est, en raison de l'attachement de ces communes à la ville de Thuin, qui fait partie de la zone de secours Hainaut-Est.

Les comités consultatifs des provinces d'Anvers et de Hainaut se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ces demandes. Le comité consultatif national a également émis un avis favorable. Dès lors, le projet d'arrêté royal entérine ces modifications, qui entrent en vigueur de manière rétroactive au 1er janvier 2015 afin d'éviter un vide opérationnel et administratif.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>